

Quelles conditions de droits à pension faut-il remplir pour accéder à la préretraite progressive ?

Réponse courte

L'article [L.584-2](#) §1 impose que le salarié **remplisse les conditions d'ouverture du droit à la pension de vieillesse ou anticipée au terme de la période d'indemnisation** — non au moment de la demande. Il suffit que ces droits soient constitués à la fin de la préretraite (durée maximale : 3 ans entre 57 et 63 ans).

Le salarié doit pouvoir justifier qu'il atteindra à l'issue de la préretraite : soit les 120 mois de cotisations effectives requis pour la pension de vieillesse normale, soit les 480 mois pour la pension anticipée (481 mois en 2026-2027, progressif jusqu'à 488 mois en 2032, selon la réforme des pensions de décembre 2025). Les **cotisations pension** continuent à courir pendant la préretraite, contribuant aux mois requis.

Les salariés justifiant de **480 mois de travail** effectif bénéficient d'un rang de priorité absolue au sens de l'article [L.584-5](#). L'employeur doit vérifier les droits projetés sur base du relevé de carrière CNAP, en intégrant les seuils évolutifs de la réforme 2026.

Définition

La **condition de droits à pension** à l'issue de la préretraite progressive est une exigence de l'article [L.584-2](#) §1 destinée à garantir que le salarié ne se retrouve pas sans revenu ni pension à l'expiration de la période d'indemnisation. Elle oblige le salarié à démontrer qu'il sera en mesure d'accéder à une **pension de vieillesse ou à une pension de vieillesse anticipée** dès la fin de la préretraite, en tenant compte des cotisations accumulées pendant celle-ci.

Questions fréquentes

À quel moment le salarié doit-il remplir les conditions de droits à pension pour accéder à la préretraite progressive ?

Le salarié ne doit pas nécessairement remplir les conditions de droits à pension au moment de sa demande, mais il doit pouvoir justifier qu'il les remplira à l'issue de la période d'indemnisation, conformément à l'article L. 584-2 paragraphe 1. La vérification se fait par projection sur la base du relevé de carrière CNAP, en tenant compte des cotisations qui continueront à courir pendant la préretraite. La durée maximale de la préretraite progressive est de 3 ans entre 57 et 63 ans.

En quoi la réforme des pensions de 2026 affecte-t-elle les droits à pension requis pour la préretraite progressive ?

La réforme des pensions issue des lois du 18 décembre 2025 augmente progressivement de 480 à 488 mois la durée requise pour la pension de vieillesse anticipée entre 2026 et 2032. Un salarié qui commence une préretraite progressive en 2026 et la termine en 2029 devra justifier du seuil applicable à la date de fin de sa préretraite, soit 482 mois. L'employeur doit intégrer ces seuils évolutifs dans les projections de droits afin d'éviter d'admettre un salarié qui ne remplira pas les conditions à terme.

Qu'est-ce que la priorité absolue accordée aux salariés justifiant de 480 mois de travail dans le cadre de la préretraite progressive ?

L'article L. 584-5 confère un rang de priorité absolue entre candidats à la préretraite progressive aux salariés qui justifient de 480 mois de travail effectifs cotisés. Ce critère de priorité s'impose à l'employeur dans les entreprises couvertes par une convention collective comme dans celles sous convention spéciale. L'employeur doit appliquer ce critère objectivement dès qu'il existe plusieurs demandes simultanées et le documenter dans sa décision d'admission.

Quel document permet de vérifier les droits à pension projetés d'un salarié candidat à la préretraite progressive ?

Le relevé de carrière CNAP actualisé est le document de référence pour vérifier les mois de cotisations effectifs et projeter les droits à pension à l'issue de la période d'indemnisation. Une attestation de projection de droits peut également être obtenue auprès de la CNAP pour les dossiers complexes ou pour les salariés ayant des périodes de cotisation dans d'autres États membres de l'UE. La totalisation des périodes entre États membres s'effectue selon le règlement européen n° 883/2004.

Quelle durée de cotisations est requise pour la pension de vieillesse anticipée à l'issue d'une préretraite progressive ?

Pour la pension de vieillesse anticipée, la durée requise est de 480 mois de cotisations en 2026, avec une augmentation progressive due à la réforme des pensions du 18 décembre 2025 : 481 mois en 2026-2027, jusqu'à 488 mois en 2032. Pour la pension de vieillesse normale, le stage requis est de 120 mois de cotisations effectives, non affecté par cette réforme. Ces seuils doivent être intégrés dans les projections de droits lors de l'instruction du dossier.

Conditions d'exercice

Le tableau ci-dessous synthétise les exigences de droits à pension selon le type de pension visée à l'issue de la préretraite progressive.

Type de pension à l'issue	Condition de stage	Impact réforme 2026
Pension de vieillesse normale	120 mois de cotisations effectives	Non concernée par la réforme 2025
Pension de vieillesse anticipée (dès 57 ans)	480 mois en 2026 (481 en 2026-2027, progressif jusqu'à 488 en 2032)	Réforme lois 8634 et 8640 du 18/12/2025
Priorité absolue (art. L.584-5)	480 mois de travail constatés	Confère un rang prioritaire entre candidats
Cotisations pendant la préretraite	Continuent à courir (art. L.585-1 et CCSS)	Contribuent au stage requis

Modalités pratiques

La vérification des droits à pension projetés est une étape essentielle de l'instruction du dossier de préretraite progressive.

Étape	Action	Point de vigilance
Relevé de carrière CNAP	Demander un relevé actualisé au salarié	Vérifier les mois effectifs, assimilés et volontaires
Projection à terme	Calculer les mois de cotisations à la fin de la préretraite	Intégrer les cotisations qui continueront pendant la préretraite
Vérification du seuil	Comparer aux exigences légales selon la date de fin prévue	Seuil 2026 : 481 mois, progressif jusqu'à 488 en 2032
Attestation CNAP	Obtenir une attestation de projection de droits	Document justificatif pour le dossier au ministère

Pratiques et recommandations

Demander un relevé de carrière CNAP dès le stade de la demande initiale : c'est la seule pièce officielle permettant de vérifier les mois de cotisations effectifs et de projeter les droits à terme. Sans cette vérification, l'employeur risque d'admettre un salarié qui ne remplira pas les conditions à l'issue de la préretraite.

Intégrer la réforme des pensions 2026 dans les calculs : la durée requise pour la pension anticipée augmente progressivement. Un salarié qui commence une préretraite progressive en 2026 et la termine en 2029 devra justifier de 482 mois de cotisations à cette date. L'employeur doit anticiper ces seuils évolutifs.

Vérifier la règle de priorité de l'article [L.584-5](#) : les salariés justifiant de 480 mois de travail effectifs bénéficient d'un rang prioritaire absolu entre candidats. Ce critère doit être appliqué objectivement, qu'il s'agisse d'une entreprise CCT ou sous convention spéciale.

Consulter la CNAP en cas de doute sur la projection des droits, notamment pour les salariés ayant des périodes de cotisation dans d'autres États membres de l'UE (totalisation des périodes selon le règlement européen n° 883/2004).

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. L.584-2 §1	Condition de droits à pension à l'issue de la période d'indemnisation
Art. L.584-5	Rang de priorité absolu pour 480 mois de travail cotisés
Art. L.585-6	Cessation de l'indemnité lorsque les conditions de pension sont remplies
Lois du 18/12/2025 (proj. 8634 et 8640)	Réforme des pensions : extension progressive à 488 mois pour la pension anticipée
Règlement (CE) n° 883/2004	Totalisation des périodes de cotisation entre États membres

Depuis la réforme des pensions entrée en vigueur au **1er janvier 2026**, le seuil de 480 mois pour la pension anticipée augmente progressivement. Un salarié qui planifie sa préretraite progressive doit recalculer ses droits projetés en intégrant les seuils futurs applicables à la date de fin de sa préretraite. En cas de doute, une consultation préalable de la **CNAP** est vivement recommandée.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.